

APPEL A PROJETS INTERRÉGIONAL 2023

Projets de recherche en cancérologie

La Conférence de Coordination Interrégionale Est (CCIR Est) de la Ligue contre le cancer lance pour la 16e (seizième) année consécutive son appel à projets unique pour l'attribution de fonds destinés à la recherche en cancérologie dans les régions Grand Est (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine) et Bourgogne Franche-Comté. Les 18 Comités Départementaux représentés au sein de la CCIR Est mutualisent ainsi leur budget dédié au soutien à la recherche.

Trois types de projets sont concernés :

1. Des projets de **recherche interrégionaux, multicentriques et d'envergure**, réunissant des équipes issues des 2 régions susmentionnées et concernant, plus particulièrement, la recherche clinique, la recherche translationnelle, l'épidémiologie ou les sciences humaines et sociales, ainsi que des projets de recherche fondamentale. Des programmes de recherche portés par le Cancéropôle Est, pourront être soutenus par la Ligue dans le cadre d'un partenariat.
2. Des projets de recherche fondamentale, épidémiologique, translationnelle ou en sciences humaines et sociales, proposés par des **équipes régionales appartenant à des institutions reconnues à l'échelle nationale et internationale** ou par des **équipes émergentes et prometteuses dont l'approche est originale et innovante**.
3. Des projets d'acquisition d'**équipements lourds destinés à la recherche** et ayant vocation à être utilisés et/ou partagés par plusieurs équipes de l'interrégion.

L'ensemble de ces projets est soumis pour expertise au Conseil Scientifique Interrégional Est (CSIR Est) mis en place par la CCIR Est.

Cet appel à projets ne concerne pas les demandes de soutien pour des allocations de recherche doctorales ou post-doctorales ou les projets de grande envergure qui doivent être adressés directement au siège de la Ligue Nationale contre le cancer : www.ligue-cancer.net

Critères d'éligibilité

- ✎ Le projet de recherche doit avoir un lien direct ou prédominant avec le cancer.
- ✎ Les projets de recherche interrégionaux (type 1) impliquent la collaboration de chercheurs de plusieurs structures dans le périmètre du Cancéropôle Est et la désignation d'un coordonnateur scientifique, responsable de l'accomplissement du projet et des démarches administratives afférentes à ce projet. **L'adhésion de l'ensemble des chercheurs doit être garantie par la signature conjointe d'un engagement explicitant la nature du projet, son degré de faisabilité ainsi que le destinataire des fonds versés.**
- ✎ Les projets de recherche (type 2) doivent correspondre aux objectifs majeurs de ces équipes.
- ✎ Les projets d'équipement (type 3) doivent correspondre à des équipements pouvant être **mutualisés** dans le cadre d'un laboratoire ou d'une plateforme commune. Sont exclus de cet appel à projets, les équipements de thérapie ou de diagnostic relevant de l'appel à projets aux Etablissements Hospitaliers.

- ✉ Le porteur du projet doit être statutaire et avoir une activité de recherche en tant que chercheur d'un établissement public, enseignant chercheur ou praticien hospitalier spécialisé en cancérologie. Son temps d'implication dans le projet doit être significatif (au minimum 50 % ETP). **Il ne peut pas faire partie du Conseil Scientifique Interrégional Est (CSIR Est) en charge de l'évaluation des projets.**
- ✉ Toute demande de reconduction de subvention sera présentée dans le cadre des procédures d'appel à projets de la CCIR Est (dossier identique à celui d'une première demande) et devra être accompagnée d'un rapport d'activité détaillé de l'année écoulée (2 pages au maximum).
- ✉ Les équipes engagées dans ces différents types de projet doivent travailler dans des structures de recherche reconnues par les tutelles du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur ou du Ministère de la Santé : organismes de recherche (INSERM, CNRS, CEA...), Universités, Centres Hospitalo-Universitaires, Centres Hospitaliers, Centres de Lutte Contre le Cancer.

Les moyens octroyés

- ✉ Les fonds attribués par la Ligue concernent prioritairement les frais de fonctionnement et, éventuellement, des frais d'équipement des équipes de recherche, hors frais de mission, de participation à des colloques ou congrès ou tout autre frais sans rapport direct avec l'accomplissement du projet de recherche ou n'étant pas directement induit par le développement du projet.
- ✉ Les projets nécessitant le recrutement de personnel vacataire ou stagiaire (dans les domaines épidémiologique ou psychosocial notamment) ne sont pas exclus a priori de l'appel à projets.
- ✉ Les fonds ne seront accordés par la Ligue qu'après renseignement précis des équipes concernées par le projet et de leurs ressources respectives disponibles (dotations institutionnelles, contrats, subventions d'autres associations, etc.).
- ✉ Les fonds attribués par la Ligue devront être utilisés dans l'année qui suit leur versement.
- ✉ En ce qui concerne les projets de type 3, le versement de la subvention ne pourra s'effectuer qu'après réception des doubles de la facture et du bon de livraison attestant la réception du matériel, accompagnés d'un plan de financement destiné à assurer la maintenance de ce dernier.
- ✉ Le montant des subventions allouées par la CCIR Est sera plafonné à :
 - ✓ 100 000 € pour les projets de type 1
 - ✓ 30 000 € pour les projets de type 2
 - ✓ 50 % du coût total de l'équipement pour les projets de type 3

Engagements des équipes vis-à-vis de la Ligue

- ✉ Les équipes subventionnées par la Ligue s'engagent à faire connaître au public le soutien apporté par les Comités Départementaux de la Ligue à leur projet de recherche, par une **participation à des actions de communication.**
- ✉ Au terme de la période de soutien de leur projet de recherche par la Ligue, les équipes de recherche s'engagent à fournir un **rapport de synthèse sur les travaux accomplis**, accompagné des tirés à part des publications ou communications effectuées grâce à ce soutien et dans lesquelles **le soutien du ou des Comités Départementaux de la Ligue devra être mentionné.**

En l'absence de ce rapport, aucune nouvelle subvention ne pourra être attribuée par la CCIR Est.

Calendrier de l'appel à projets 2023

- ✉ **02 mai 2023 :** Ouverture de l'appel à projets interrégional.
Toute demande devra obligatoirement être saisie préalablement sur le formulaire disponible sur le site Internet de la Ligue :
https://www.ligue-cancer.net/article/26227_appels-doffres-regionaux-ou-inter-regionaux
Les dossiers seront présentés exclusivement en **format numérique de type « pdf », en un seul fichier**, et devront être envoyés au secrétariat de la CCIR Est à l'adresse suivante : ccirge.secretariat@ligue-cancer.net
- ✉ **09 juin 2023 minuit :** Date limite de dépôt des dossiers auprès du secrétariat de la Conférence de Coordination Interrégionale Est (ccirge.secretariat@ligue-cancer.net).
- ✉ **Fin décembre 2023 :** Communication par le secrétariat de la CCIR Est des projets retenus après expertise par le CSIR Est et financés par les Comités du Grand Est Bourgogne Franche-Comté.
- ✉ **1er trimestre 2024 :** Versement de la subvention après signature d'une convention d'engagement entre le Président de la CCIR Est, le responsable de la structure et le chef de projet.

Dossier à remplir par les équipes postulantes

Il devra comporter les pièces suivantes :

- ✉ Pour les projets de type 1 et 2 (nouvelle demande ou reconduction) :
- ✓ Le **projet de recherche détaillé** de 5 pages maximum (illustrations et références incluses), en français, incluant un calendrier des travaux prévus au cours de l'année de financement.
 - ✓ Un **résumé** « vulgarisé » de 10 lignes maximum destiné, si le projet devait être retenu pour un financement, aux actions de communication.
 - ✓ Le **CV du porteur de projet** (le CV des autres membres de l'équipe n'est pas demandé).
 - ✓ La **composition de l'équipe postulante** avec statut, fonction et temps (en % d'ETP) accordé par chacun des membres de l'équipe au projet, et en particulier par son porteur.
 - ✓ Dans le cadre de projets interrégionaux, ces informations sont demandées pour chacune des équipes participantes et devront être accompagnées d'une explication du rôle de chacune des équipes dans l'accomplissement du projet.
 - ✓ La **liste des publications** des 5 dernières années du porteur de projet et de son équipe et, dans le cas des projets interrégionaux, de celle de chacune des équipes participantes.
 - ✓ Si l'équipe postulante a déjà bénéficié d'un soutien de la Ligue contre le cancer, joindre un **rapport d'activité du dernier projet financé** (2 pages maximum).
 - ✓ Un **budget prévisionnel pour une année d'exercice** justifiant le montant de l'aide demandée à la Ligue, en précisant les équipes concernées par le projet et leurs ressources respectives disponibles (dotations institutionnelles, contrats, subventions d'autres associations, etc.).

↳ Pour les projets de type 3 :

- ✓ Le **projet détaillé** faisant apparaître les caractéristiques de l'équipement concerné, l'objectif de cette acquisition ainsi que les équipes ou laboratoires qui en bénéficieront.
- ✓ Un **programme de maintenance et d'entretien** de l'équipement concerné, accompagné de son montage financier.
- ✓ Un **descriptif du personnel** chargé du fonctionnement de l'équipement concerné faisant état de son niveau de compétence pour son utilisation ou du plan de formation prévu à cet usage.

↳ Quel que soit le type de projet :

- ✓ Une **copie du formulaire de demande dûment renseigné à partir du site Internet de la Ligue**.
- ✓ L'**accord** au sujet de cette demande d'aide, sur papier à en-tête, signé par le responsable de l'unité de recherche à laquelle est rattaché le porteur de projet (document pouvant être numérisé).
- ✓ Les **coordonnées du Gestionnaire – Comptable** ainsi qu'un **Relevé d'Identité Bancaire**.
- ✓ L'engagement du bénéficiaire de faire parvenir au terme de l'utilisation de la subvention :
 - Un **rapport d'activité scientifique** sur le résultat des recherches entreprises,
 - Un **compte-rendu financier** de l'emploi des fonds reçus certifié conforme par l'établissement.

Le dossier complet du projet devra être envoyé **par courriel**, en **fichier unique au format pdf**, au plus tard le **09 juin 2023 à minuit** :

au secrétariat de la CCIR Est : ccirge.secretariat@ligue-cancer.net

Le fait de déposer une demande de subvention auprès de la CCIR Est de la Ligue contre le cancer a valeur d'acceptation des conditions énoncées ci-dessus.

Toute demande non conforme, incomplète ou arrivée après la date limite de dépôt sera rejetée.

Pour information, le secrétariat de la CCIR Est
est assuré par la LIGUE CONTRE LE CANCER DU HAUT-RHIN
11 Rue Camille Schlumberger, 68000 COLMAR - Tél. : 03 89 41 18 94